

# COVID-19

## ÉTAT DE LA SITUATION

**Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, le 25 mars 2020** – Le conseil municipal s’est réuni le 23 mars dernier. Plusieurs points de l’ordre du jour portaient sur la situation exceptionnelle que vivent les citoyens de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, à l’image de ceux de toute la planète.

Le procès-verbal de cette réunion, tenue à huis clos, sera en ligne sur le site Internet de la Ville dans les prochains jours : [www.villescjc.com](http://www.villescjc.com).

## PAIEMENT DES TAXES

Tout d’abord, il a été mentionné aux élus, conformément aux instructions du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation, que ceux-ci pouvaient, immédiatement, par résolution, modifier le taux d’intérêt sur les taxes et autres comptes impayés. Le conseil a résolu d’abaisser, à partir du 1<sup>er</sup> avril et jusqu’au 31 décembre 2020, le taux de 12 % à 3 %; une mesure représentant 53 000 \$. Le taux de 3 % correspond au taux payé par la Ville sur sa marge de crédit. Celle-ci a, par la même occasion, été augmentée considérablement pour faire face aux problèmes de liquidités prévus.

Ainsi, une personne n’étant pas, par exemple, en mesure d’acquitter un compte de taxes de 2 100 \$ dont le premier versement est de 700 \$, le montant des intérêts sera de 1,75 \$ par mois.

Quant aux dates de versements, la date du premier versement demeure inchangée au 31 mars 2020. Le conseil peut, par règlement, une procédure plus longue que la simple résolution, modifier les dates du deuxième et du troisième versement. Cette question sera abordée sérieusement lors de la prochaine séance du conseil prévue le mardi 14 avril prochain. Il faut savoir que même avec des pertes de revenus et des augmentations de dépenses, les villes n’ont pas le droit de terminer l’année fiscale avec un déficit.

## RÉORGANISATION ADMINISTRATIVE

Pour faire face à la crise, la direction de la Ville mettra en place des mesures de télétravail, fera des mises à pied temporaires et instaurera d'autres mesures assurant la livraison des services essentiels. Tous les parcs et bâtiments municipaux sont fermés au public. On peut cependant rejoindre le personnel en fonction en composant le numéro de téléphone 418 875-2758, poste 111, ou par courriel à [info@villescjc.com](mailto:info@villescjc.com).

## PLAN DE PANDÉMIE

Le conseil a également adopté le plan particulier d'intervention en cas de pandémie, version mars 2020. Ce plan prévoit la manière de répondre efficacement aux besoins des citoyens, dans les limites des pouvoirs que le gouvernement du Québec délègue à la Ville.

Ce plan précise à quel niveau intervient la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier dans cette lutte, non pas en lieu et place de la Santé publique dont c'est la mission première, mais bien pour :

- Assurer la protection du personnel contre l'éclosion du COVID-19;
- Maintenir les services essentiels aux citoyens.

## AIDE AU COMITÉ D'ORIENTATION ET DÉPANNAGE

Le conseil a également voté une aide additionnelle de 5 000 \$ au Comité d'orientation et dépannage pour lui permettre de fournir des services alimentaires aux personnes dans le besoin, lesquelles sont plus nombreuses en cette période de crise.

Pour plus d'information à ce sujet :

- Facebook : Comité d'orientation et dépannage ou @codscjc
- Email : [comiteorientationdepannage@gmail.com](mailto:comiteorientationdepannage@gmail.com)
- Téléphone et boîte vocale : 418 441-8840

## AUTRES MESURES

D'autres mesures sont à prévoir au fur et à mesure de l'évolution de la situation et la population en sera informée rapidement.

## QUESTIONS SUR LA COVID-19

Vous avez des questions sur la COVID-19 :

- Ligne d'information du gouvernement du Québec : 418 644-4545 ou [Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus).



-30-

Source : M. Marcel Grenier, directeur général et greffier  
Coordonnateur municipal de la sécurité civile